

Extrait du Royaliste.org

<http://www.royaliste.org>

Sixième partie - Les questions sociales

- Univers - Bibliothèque - MAURRAS, Charles - Mes idées politiques -



Date de mise en ligne : lundi 21 mai 2007

Royaliste.org

- [L'économie](#)
 - [L'ordre économique est l'ordre de la Nature](#)
 - [Rapports de l'Économique et du Politique](#)
 - [La Question économique et les lois sociales](#)
- [Les classes](#)
 - [La classe et l'individu](#)
 - [La vérité historique sur les classes](#)
- [Le conflit social](#)
- [Le paysan](#)
 - [Comment est détruite la propriété](#)
- [L'ouvrier](#)
- [L'organisation du travail : corporation et syndicalisme](#)
 - [La corporation](#)
 - [Du syndicalisme](#)

L'économie

L'économie étant la science et l'art de nourrir les citoyens et les familles, de les convier au banquet d'une vie prospère et féconde, est une des fins nécessaires de toute politique. Elle est plus importante que la politique. Elle doit donc venir après la politique, comme la fin vient après le moyen, comme le terme est placé au bout du chemin, car, encore une fois, c'est le chemin que l'on prend si l'on veut atteindre le terme.

En matière économique, plus encore qu'en politique, la première des forces est le crédit qui naît de la confiance.

L'essor économique incite au progrès politique.

L'ordre économique est l'ordre de la nature

La doctrine libérale assure que le bien social résulte mécaniquement du jeu naturel des forces économiques. Qu'est ce qu'elle en sait ? Au fur et à mesure que les faits économiques viennent démentir son optimiste et fataliste espérance, elle nous répond : attendez, l'équilibre va se produire de lui seul. Mais cet équilibre fameux ne se produit pas. Les conseils des économistes libéraux valent pour nous ce qu'auraient valu autrefois pour le genre humain une secte de naturistes qui lui aurait recommandé de se croiser les bras et d'attendre que la terre porte d'elle même les fruits et les moissons. S'il eût écouté de tels sons, le genre humain attendrait encore ou serait mort de froid et de besoin.

Non, la nature, non, le jeu spontané des lois naturelles ne suffisent pas à établir l'équilibre économique. Mais prenons garde ; ces lois, auxquelles il serait fou de vouer une confiance aveugle et mystique, il serait encore plus fol de les négliger. Cultivons, tourmentons, forçons même l'ample et bizarre sein de la vieille nature, ajoutons à ses forces nos forces et notre sagesse, notre prévoyance et notre intérêt, doublons les partout de nous mêmes. Mais sachons que nous ne commanderons aux choses qu'à la condition de leur obéir. Moissonner en hiver, vendanger au printemps, voilà l'impossible. Avant de moissonner et de vendanger, connaissons le temps naturel des vendanges et des moissons. Et, si nous voulons influencer en l'améliorant sur l'ordre économique, connaissons le. Par dessus tout appliquons nous bien à n'en connaître aucun fait essentiel. Nous payerions comme toujours ces oublis et ces ignorances ou plutôt notre peuple payerait notre grande erreur.

Rapports de l'économie et du politique

Il n'est pas vrai de dire que les crises économiques sont toujours les causes des crises politiques. Pourtant il serait faux de dire qu'elles ne le sont jamais. La vérité est que les unes et les autres sont tour à tour cause et effet. Certaines explosions de 1789 ont résulté de la misère, mais, sans l'état d'esprit que le philosophisme avait déterminé chez les gouvernants et les gouvernés, les émeutes auraient elles pu devenir des révolutions ? En 1848, sans le licenciement des ateliers nationaux, on n'aurait pas eu les journées de juin, mais ces ateliers n'eussent jamais été ouverts sans les idées politiques de la crise de février.

Les phénomènes économiques semblent d'ailleurs jouer, en histoire, le rôle d'excitateur plutôt que de déterminateur ; ce sont des *causes matérielles* plutôt que des *causes formelles*.

Nous ne sommes pas sectateurs de l'État Providence, mais l'État a pourtant d'autres fonctions que la gendarmerie. Il a, sinon des fonctions d'économiste, celles de contrôleur et de président de l'économie, et nous entendons bien que sa protection ne s'arrête pas aux produits, elle doit s'étendre aussi et tout d'abord à l'homme, leur producteur.

Que pourrait être l'avenir de la race, de la nation, si l'État se désintéressait des conditions faites par la vie à ses nationaux.

La question économique et les lois sociales

Dites que nos lois sociales ont été bâties de travers sur un double principe de lutte des classes et d'uniformité d'organisation, vous serez près de la vérité. Vous y serez en plein si, opposant principe à principe, vous demandez qu'on légifère ou qu'on réglemente par région et par profession, après avis des compétences, après accord direct des intéressés. Mais, de grâce, que l'on ne nous oppose plus on ne sait quelle *fatalité* des lois de l'économie dont le jeu mécanique aurait déterminé un inévitable renchérissement de la vie en raison de toute élévation de salaire !

On dit : « C'est évident. » Ce n'est pas si évident que cela. Les lois que l'on formule supposent que l'on sous entend : « *Toutes choses étant égales d'ailleurs*, nul autre facteur n'intervenant, nulle autre loi plus étendue n'étant mise en jeu. Votre loi, elle est vraie en système clos : je serais obligé de vendre plus cher si, payant davantage des ouvriers *qui ne me produiraient point de plus value correspondante* [1], si, redis je, j'étais tenu de réaliser les mêmes bénéfices qu'auparavant, mais que je sois tenu, en fait, de réaliser ces bénéfices là, c'est une hypothèse vérifiée dans certains cas et démentie dans d'autres car un manque à gagner n'est pas nécessairement une perte, ni une cause de faillite ou de liquidation : on peut gagner moins et continuer de faire honneur à ses affaires ; en outre, il n'est pas inconcevable ni sans précédent qu'un accroissement du salaire de l'ouvrier détermine l'amélioration ou l'augmentation du produit. »

Me dira t on que les ouvriers ne veulent pas ceci ? Que les patrons ne veulent pas cela ? C'est peut être leur droit,

mais l'expression de leur volonté, l'exercice de ce droit ne sont pas le jeu fatal d'une loi naturelle. Vautres idées et d'autres moeurs peuvent modifier ces volontés en les civilisant : l'antagonisme des deux droits témoigne du conflit de deux barbaries en présence, nullement d'une flexible nécessité naturelle extérieure aux volontés.

Dans cette corruption du langage qui marque notre temps, l'on perd de vue le sens de la notion de loi en étant qu'elle est conçue comme le signe de succession entre deux faits. L'élévation de salaire et celle du prix des denrées peuvent être en rapport étroit, mais ce rapport peut et par conséquent doit être corrigé au moyen d'autres facteurs interposés à propos. Ici, une meilleure administration. Là, plus d'ardeur au travail. Plus haut, des finances épurées permettant d'alléger les charges publiques, une décentralisation rationnelle [2], une étude de la législation commerciale plus vigilante. En aucun cas, la « loi » économique ne peut signifier qu'une riche population doive mourir de faim toutes les fois que le salaire des ouvriers y est augmenté, car autant vaudrait dire que la loi de la pesanteur nous oblige fatalement à nous rompre le cou.

Les Lois donnent la table des constantes de la nature.

C'est à l'homme de ne pas s'asservir à elles, mais bien de se servir de leur fidèle avis. Au nom des lois fatales de la chute physique, on s'en va en ballon, peut être ira t on jusqu'aux astres. Les fatalités de l'économie doivent ainsi se composer en vue du bien de la nation. Il n'y a pas de protectionnisme, il n'y a pas de libre échange qui tienne : il y a la vigilance et l'incurie, il y a l'organisation intelligente des tarifs ou la résignation à leur jeu automatique et mécanique, lequel ne peut être que désastreux comme toute résignation humaine aux caprices de la nature. Une situation matérielle aussi complexe que celle du sol français exigerait une police économique âprement et passionnément dirigée, mais cette police suppose aussi un État fort, vivace, dévoué aux intérêts de la patrie entière et non pas d'un parti ; un État occupé de l'avenir des peuples et non plus condamné à se débattre sans espoir dans chacune des plus misérables difficultés du présent ; un État bien servi, un État respecté, un État attentif aux particularités significatives et soucieux d'en interpréter et d'en traduire en acte chaque avertissement...

Les classes

Qu'il y ait des classes, que la reconnaissance de ce fait soit l'oeuvre des partis les plus avancés, voilà sans doute une victoire du sens commun sur l'uniformité et l'égalité que rêva la démocratie libérale. Il y a des classes, il faut le dire et le crier : constituant, législateur ou administratif, un homme d'État devra tenir compte de la communauté d'intérêts et de goûts particulière aux habitants d'une même zone sociale. Vouloir agir en la négligeant revient à poser un problème en en biffant l'un des facteurs principaux. Mais ce facteur essentiel, il n'est pas le seul, il n'est pas essentiellement bienfaisant ; rien ne montre qu'il doive faire seul la paix sociale.

S'il arrive que l'on se batte de classe à classe, la paix ne règne pas toujours à l'intérieur de chacune. C'est entre pairs que l'on s'entre tue le plus volontiers. La rivalité des Montaigus et des Capulets synthétise le cas des aristocraties gouvernantes ; mais les bourgeoisies n'ont rien à leur envier, nous savons de quelles animosités violentes peuvent se poursuivre des familles d'avocats ou de marchands, et nous voyons les mêmes luttes fratricides dans ce que l'on nomme aujourd'hui la classe ouvrière.

Ces guerres intestines peuvent sans doute être apaisées par une sage vue de l'intérêt commun ? Mais il peut en être de même des luttes de classe à classe, à la faveur des importantes communautés d'intérêts qui, de l'une à l'autre, existe également.

On peut diviser la société par paliers, par étages et par zones ; mais cette division naturelle n'est pas la seule : d'un degré à l'autre de cette échelle, il y a des rapports de solidarité fort étroits. Cela, du plus bas au plus élevé. L'industrie du pain, celle du bâtiment, s'étendent de la plus humble vie rustique ou urbaine aux rangs supérieurs de la plus haute société ; la solidarité entre tous ceux qui tendent à créer les mêmes produits peut et doit donc être aussi vive et profonde que la solidarité d'une même classe ; elle est autrement sociale et pacifiante !

Nous la préférons bien. Sans nier les classes, nous les subordonnons aux corps de métier qui réunissent toutes les classes rassemblent les membres de la nation, au lieu de les parquer et de les diviser.

La classe et l'individu

L'être qui se décline, s'il le fait sans raison ou trop vite, risque de se faire du mal et d'en faire aux autres : un mal double et triple dont il faudrait faire l'économie dans l'intérêt de chacun et de tous.

L'esprit révolutionnaire croit la politique appelée à distribuer des prix aux individus, il ignore que la fonction politique est de faire prospérer la communauté. Où la sagesse universelle pense bonheur collectif, bien public, unité collective, c'est à dire famille, État, nation, l'esprit révolutionnaire pense bonheur et satisfaction du privé. Naturellement, au premier bruit de la nouvelle, l'individu accourt, frémissant, demandant sa part. Mais il y est trompé et cette part est vaine. Ce qui fait le malheur des groupes qui l'engendrent fait très rarement son bonheur ; ce qui ferait la paix et l'ordre de ces groupes ferait très fréquemment son ordre et sa paix. L'on appauvrit la substance d'un pays, l'on anémie un peuple quand on soutient que tout enfant intelligent doit passer, comme de roture en noblesse, du travail manuel des champs au travail manuel de la plume, échanger sa blouse contre la jaquette ou le veston du petit employé et de l'instituteur ; l'ordre de la communauté en souffre évidemment, mais le titulaire de ce transfert n'en est pas enrichi ni amélioré nécessairement ; s'il peut l'enorgueillir, cet avancement comporte aussi une rupture d'habitudes par défaut de préparation, qui peut le faire souffrir en l'exposant à des déboires et à des chagrins qui ne seront pas compensés.

Tout esprit objectif se rend compte que le difficile n'est pas d'arriver, mais de tenir de père en fils : les hauteurs sociales et même les places moyennes sont extrêmement malaisées à conserver au delà de la première ou de la seconde génération : les tentations sont fortes, l'amollissement est aisé, la chute probable. Comment les tâches de direction sociale seraient elles exercées sans ce puissant et vaste mouvement spontané de translation séculaire qui apporte les bons, emporte les mauvais ? La merveille n'est pas que beaucoup se remplacent, c'est qu'un petit nombre ne soit pas remplacé. Quelques familles ont la vie dure par l'énergie de la fibre, la solidité de la tradition et la qualité de l'effort. Elles sont peu. L'État doit plutôt les aider : c'est l'élimination qui est le fait courant que l'on appelle le droit commun.

La vérité historique sur les classes

La Révolution a changé le cours naturel et le rythme normal de la vie en France. Il ne faut donc pas la louer, ni par conséquent la blâmer d'avoir inventé ce qu'aucun événement historique ne saurait inventer : un fait aussi naturel que ce mouvement qui renouvelle les hautes classes par l'ascension de familles, parfois même de tribus entières, venues du peuple. Comment se serait réformée l'aristocratie militaire en France après la guerre de Cent ans ou après les guerres de religion, si meurtrières, sans le mouvement de transfert qui fit passer la robe dans l'épée et qui renouvela la robe presque de fond en comble ? Comment expliquer sans un mouvement du même ordre cette période louisquatorzienne règne de *vile bourgeoisie*, dit Saint Simon, et qui porta le Tiers État à son apogée ? On ne peut pourtant pas juger des coutumes de l'Ancien Régime sur les effets de quelques ordonnances rendues deux ou trois lustres à peine avant 1789 et qui témoignent d'une pensée de réaction aussi passagère que folle. Oui, le mouvement de 1789 fut précédé d'un accès de fièvre aristocratique qui détermina de fâcheux malentendus entre deux classes aussi voisines que l'étaient alors le Tiers État et la Noblesse, et qui eut aussi le malheur d'aliéner à une partie de la

Noblesse une partie du peuple de Paris et de différentes provinces. Qu'est-ce que, je vous prie, que ces anecdotes auprès de dix siècles de sagesse politique continue ?

Le livre d'or du patriciat finit par se fermer à Venise. En France jamais, même dans cet accès final, l'ancien régime ne cessa jamais d'admettre le passage d'une classe à l'autre. Il l'admettait. Il le protégeait et, au besoin même, selon les temps, il le favorisait. Mais il ne le provoquait pas. Ou, pour mieux dire, il n'érigait pas en devoir le parti de provoquer ces déclassements. La constitution de ce devoir contre nature, telle est précisément la tare du régime moderne ou plutôt, car ce régime n'existe pas à cause de cette tare, la tare de la conception moderne de l'État.

Tous les hommes politiques dignes de ce nom, à quelque temps et à quelque nation qu'ils appartiennent, savent qu'un *changement*, à quelque égard qu'il se produise, est un sujet digne des attentions et des précautions les plus vives.

Qu'un homme change de contrée et, selon l'expression de Maurice Barrès, qu'il se déracine, c'est une perturbation ; elle peut être heureuse et fructueuse si le sujet déraciné trouve sans grand retard et sans causer de trouble à l'entour, un meilleur sol, plus favorable à ses aptitudes. Encore faut il y veiller, et ne pas supposer que le seul fait de ce changement soit un bien en soi.

De même, qu'un autre homme change de classe, c'est une autre perturbation, c'est un autre risque et qui peut être heureux pour le public comme pour le sujet déclassé, si celui ci s'agrège en peu de temps à une autre classe et à d'autres fonctions mieux adaptées à ses conditions et à ses vertus personnelles : là encore, il ne faut pas croire que le seul fait de le chercher fasse trouver le mieux, et que le désir du progrès, même suivi d'effort, même couronné par un succès apparent, soit le progrès lui même.

En un mot, le déclassé doit être traité par le Politique, s'il est nationaliste, comme un mal intrinsèque, duquel peuvent se dégager de grands biens, ou de plus grands maux. La considération des biens éventuels peut faire passer sur le mal passager qui en est la condition : mais le risque des maux possibles doit entrer en ligne de compte.

Or, voilà la partie du compte que néglige et que doit négliger l'esprit révolutionnaire. Étant libéral, cet esprit ne conçoit que des individus. Étant égalitaire et démocratique, cet esprit ne retient des individus que les valeurs et les capacités personnelles, sans calcul des capacités de circonstances, des valeurs de position. Il sera même déterminé par sa logique interne à considérer fort peu ces dernières comme ; aussi bien, à exagérer les premières.

Le conflit social

Le premier souci du législateur doit être de soustraire le domaine social aux passions et aux intérêts de la politique.

La paix sociale ressemble à la paix des nations, elle dure par un effort qu'il faut renouveler sans cesse.

Il faudra poser la question sociale par rapport à ce qui en est l'objet.

On la pose en termes *subjectifs*, c'est à dire par rapport aux sujets en cause : patrons, ouvriers, prolétaires, propriétaires. Cela est naturel en République démocratique où tout dépend et doit dépendre de la volonté des

individus, et qui votent.

On divise les citoyens français en classes, suivant le degré de fortune ou le rang qu'ils occupent, ou le grade auquel ils se sont élevés. De là ces formules brutales : ceux qui dont rien contre ceux qui ont tout, ceux qui peinent contre ceux qui jouissent, etc., etc. La vraie, la solide, la consistante réalité est absente de ces classifications tout accidentelles. Un paysan riche et un paysan pauvre, un propriétaire campagnard et un ouvrier agricole ont, en réalité, plus d'intérêts communs que n'en auront jamais entre eux un prolétaire des villes et un prolétaire des champs, un rentier de grande ville et un gros métayer. La distribution en classes, en zones sociales fondées sur la richesse ou le rang social est tout à fait fictive.

Il faut classer par profession, par *objet travaillé*, chaque catégorie ayant ses pauvres et ses riches, ses prolétaires et ses propriétaires, ceux ci aidant ceux là, ceux là secourus par ceux ci.

L'ancien cri juif allemand : *prolétaires de tous les pays unissez vous*, n'a pas seulement été proféré de circonscription territoriale à circonscription territoriale, il a été porté de profession à profession, de métier à métier, de corps social à corps social.

Il n'y a pas un seul mal, le prolétariat. Il y a deux maux le prolétariat et le capitalisme. De leur confrontation ressort l'idée de leur antidote commun.

Quel antidote ? L'incorporation du prolétariat à la société par l'opération des forces politiques et morales autres que le Capital : les forces du Gouvernement héréditaire, de la Corporation et de la Religion, qui ôteront au Capital son *isme* despotique, l'empêchant de régner tout seul.

Le paysan

Pourquoi le paysan n'est-il pas content de la place que la République lui fait dans le monde ? Pourquoi le fils du paysan français change-t-il de métier ? Pourquoi les campagnes françaises se dépeuplent-elles ? Pourquoi faut-il avoir recours à des hordes d'étrangers à l'époque des grands travaux ? Pourquoi, en dépit du machinisme, le vieux Pont-Neuf reste-t-il vrai et entend-on de plus en plus que *la terre manque de bras* ?

La réponse est simple. Ce que la République pouvait faire pour le paysan était très limité. Le Kamtchatka de ses concessions à l'antidémocratie aura été de permettre l'association rurale qui donna des fruits excellents. Mais cette association a été strictement limitée aux contemporains. Le paysan peut contracter librement avec ses voisins et ses proches, en même temps qu'avec ses confrères les plus éloignés : il lui est défendu de contracter librement dans la durée des temps avec ceux qui descendent ou descendront de lui. Il n'a ni cette liberté de tester, ni ces droits de substitution, véritable équivalent moderne de l'antique droit d'aînesse, et la terre en reste grevée du plus lourd des servages, qui sont : le partage égal et, par voie de conséquence inéluctable, les fortes hypothèques, au bout desquelles arrivent d'inévitables dépossessions. Un élément moral, l'hérité sainement comprise, est le seul qui assure la possession durable du premier des matériaux : le sol.

Une bourgeoisie de robins fut la principale bénéficiaire du lotissement de l'avant dernier siècle. Là où les paysans eurent vainement part aux dépouillés, les anciens possesseurs furent rapidement vengés par les dommages qui s'acharnèrent depuis lors sur la petite propriété. Je ne suis pas de ceux qui se représentent sous l'aspect de fatalités

historiques insurmontables une évolution de la propriété vers le dépècement et la destruction. Mais, ce dépècement une fois produit et cette destruction acquise, le grand propriétaire une fois dépossédé, le petit propriétaire en profite peu : créature du financier et du marchand de biens, il en devient vite la victime.

Les parasites vivent sur lui et le dépouillent en peu de temps. Il n'est pas possible d'éviter ce parasitisme ; armé des droits de mutation et de succession écrasants qu'édicte la démocratie, le fisc est là pour dévouer la petite propriété à l'usure. Et l'usure, à son tour, reconstitue au lieu et place des domaines traditionnels des domaines parfois plus vastes, mais possédés collectivement, tristes avoirs de cette « fortune anonyme et vagabonde » qui dépossède tout agriculteur, pauvre ou riche, noble ou vilain, des cultures de la patrie.

Les systèmes politiques ont des effets automatiques, et la volonté humaine, si libre soit elle, a fort peu de moyens de les annuler. Le régime électif suppose l'égalité des électeurs qui suppose l'uniformité des fonctions : s'il est entendu qu'un homme en vaut un autre, qu'une fonction en vaut une autre, qu'on peut être indifféremment et tout aussi bien paysan, bourgeois, député, sénateur, président de la République, personne ne voudra plus être paysan, et chacun sera, peu ou prou, candidat à la présidence. La démocratie est une pompe aspirante, récolte y est l'organe essentiel de cette aspiration. On ne la réformera pas. C'est le régime qu'il faut détruire si l'on veut retrouver l'équilibre des intérêts, si l'on veut restaurer le cours des honneurs et des valeurs.

Le régime stérile a stérilisé la nation. Si le choix national ne se porte pas où il faut, si le travail des champs n'est pas aidé et continué, les chances d'avenir national tomberont à si peu de chose que l'unique moyen d'opposer force à force, cause à cause, facteur matériel à facteur matériel en démocratie sera perdu par le simple fait de cet abandon.

Comment est détruite la propriété

Il y a des partisans de la petite propriété. Il y a des partisans de la moyenne Ou de la grande propriété. Je n'ai jamais compris grand chose à ces sortes de divisions, alors qu'il est si aisé de se rendre compte que les grandes exploitations appuyées sur de fortes assises héréditaires sont d'immenses biens historiques, mais que la petite et moyenne propriété, convenablement défendues, fournissent à chaque moment de la vie nationale une source admirable d'énergie intelligente et d'activité Mesurée. Les démocrates ont coutume de procéder par des formules d'exclusion, entre lesquelles il n'y a pas grand chose à concevoir. Nous procéderons au contraire par affirmations additionnées, composées, organisées. Il nous Plaît de tenir sous un même regard les formes différentes par lesquelles s'enlacent et s'entraident les institutions naturelles. Où l'esprit révolutionnaire prophétise que *ceci tuera cela*, nous disons que *Ceci pourra faire naître cela, aider cela ou s'arranger de cela*.

La grande propriété a besoin, pour se développer, de défendre, de guider et de patronner : comme, pour résister et pour se maintenir la petite propriété a besoin d'être patronnée, guidée et défendue. Mais cette commune nécessité mutuelle est soumise elle même à une condition politique. A ces deux propriétés, il faut un État qui soit libre de la servitude de l'or. Pour que la petite et la grande propriété puissent faire appel au Ministère de l'or *sans avoir à le redouter comme arbitre de tout*, il faut que l'État soit assez puissant Pour dominer l'usure, assez sage pour modérer le fisc et le Proportionner aux intérêts de la fortune nationale, celle qui est incorporée au sol, enfin assez maître de soi pour ne rien demander à l'élection démocratique.

L'ouvrier

Quand elle raisonne sur les ouvriers, la bourgeoisie pense et parle comme elle reproche aux ouvriers de vivre : elle divague sans souci du lendemain, sans prévoyance, sans égard à l'ensemble de la situation. Ne vous en tenez pas aux conversations d'hommes qui traduisent souvent plus que les idées de leur monde ; prenez, à titre d'expression de la sensibilité d'une classe, ce que les femmes disent sur ce sujet, et vous admirerez ce qu'on peut ajouter d'aveuglement à l'esprit de justice, au bon sens, à la charité.

Elles disent : « L'ouvrier n'est il pas plus heureux qu'autrefois ? Ne vit il pas plus largement, ou plus commodément ? N'est il pas mieux vêtu et logé ? Ne mange t il pas mieux ? C'est vrai. Elles oublient que tel est le cas général. La vie générale a relevé ses conditions de puissance matérielle, et ce progrès commun à tous n'est pas le progrès d'une seule classe : les griefs de celle ci, s'ils existent, restent intacts.

« Les salaires ont augmenté », ajoutent elles. Assurément. Mais tout a augmenté, y compris le prix de la vie. Et la remarque précédente se vérifie encore. « Oui, mais le patronat ne s'est jamais montré aussi prodigue en bienfaisance, en assistance. Autant de suppléments à la paie, autant de subventions directes du Capital anonyme ou du Maître personnel... » Et l'on ajoute volontiers si l'on parle des siens : « Mon père, ou mon frère, est si bon 1 Mon mari est si généreux ! Que veut on qu'ils fassent de plus ? »

Mais rien. Ou plutôt une seule chose. Tout simplement madame ou mademoiselle, ceci : qu'ils comprennent. Monsieur votre père, monsieur votre frère ou monsieur votre mari ne sont pas immortels. Es peuvent être amenés à cesser leur exploitation. Leurs bonnes dispositions, mortelles et changeantes, comme tout ce qui vit, peuvent disparaître : d'excellentes, devenir iniques, de généreuses avares, de bienveillantes contrariantes et difficileuses. Tout ce qui dépend d'eux variera t il ainsi ? Et la condition de l'ouvrier doit elle être entraînée dans ces variations ?

La bonté de monsieur votre père ou de monsieur votre mari assure aux prolétaires qui dépendent de lui une position stable, un avenir réglé, une vieillesse à l'abri des premières nécessités. Si cette bonté change ? Si un acte de vente la remplace par l'indifférencé d'une « société » ? Admettez vous que tout le reste soit remis en question ? que tout ce qui se croyait stable doive se remettre à branler ? Je ne dis point : *ce n'est pas juste*, je dis : *ce n'est pas possible*, car il s'agit là, non d'une action, mais d'un homme capable de penser et d'agir, qui doit vouloir renverser ce système d'instabilités oppressives. Si vous admettez l'impossibilité d'en rester là, vous discernez la vraie question, question de principe : L'ouvrier sera t il maître de son lendemain ?

La question ne se pose pas très durement dans les petits métiers qualifiés et qu'on exerce dans des localités de moyenne étendue. Où chacun se connaît, les moeurs établissent d'elles mêmes un minimum d'ordre et de paix. Les rigueurs anarchiques sont adoucies en fait. Elles se font sentir, en toute leur violence, dans les vastes agglomérations de grande industrie, où des milliers d'ouvriers embauchés individuellement occupent une place qui vaut parfois de gros salaires, mais ne l'occupent que par chance, pour un jour. Rien qui la. garantisse. Ceux qui la perdent, perdent exactement tout ce qu'ils ont. S'ils n'ont rien épargné, il leur reste à tendre la main.

Mais là-dessus s'élèvent les voix que nous connaissons : Tant pis ! C'était à eux... ! C'était leur affaire, quand ils gagnaient beaucoup. Chacun doit s'arranger », etc. On s'arrange en effet, et comme on peut. C'est un fait que l'ouvrier ne peut guère ou ne sait guère économiser. Mais, puisqu'on lui prêche de l'arranger, c'est un autre fait, qu'il s'arrange en s'associant, en se coalisant avec les camarades. Son système d'arrangement est de demander par la coalition et la grève, les plus gros salaires possibles, soit en vue de l'épargne, soit pour d'autres objets. On n'a pas à lui demander lesquels : c'est son affaire, c'est sa guerre. Oui. Le cas de la guerre de classes naîtra ou renaîtra quand une classe parlera du devoir des autres au lieu d'examiner si elle fait le sien.

Au lieu de se figurer tout ouvrier paresseux, agité, dissipateur, ivrogne, qu'on se représente un ouvrier normal, ni trop laborieux, ni trop mou, levant le coude à l'occasion, mais non alcoolique, la main large, non pas percée ; qu'on l'imagine ayant à faire vivre une femme et des enfants : je demande si ce prolétaire ainsi fait peut admettre

facilement que son avenir ne dépende que de la bonté d'un bon monsieur, même très bon, ou des largesses d'une compagnie qui peut du jour au lendemain le rayer de ses effectifs ? Si l'on ne laisse à cet ouvrier normal d'autres ressources que d'épargner sur de gros salaires instables, ne l'oblige-t-on pas dès lors, en conscience, au nom même de ses devoirs de père et d'époux, à se montrer, devant l'employant, exigeant jusqu'à l'absurdité, jusqu'à la folie, jusqu'à la destruction de son industrie nourricière ? En ce cas, seule, l'exigence lui assure son lendemain.

Situation sans analogie dans l'histoire. Le serf avait sa glèbe et l'esclave son maître. Le prolétaire ne possède pas sa personne, n'étant pas assuré du moyen de l'alimenter. Il est sans « titre », sans « état ». Il est sauvage et vagabond. On peut souffrir de ce qu'il souffre. Mais plus que lui en souffre, la société elle-même. On comprend la question ouvrière quand on a bien vu qu'elle est là.

L'ouvrier, qui n'a que son travail et son salaire, doit naturellement appliquer son effort à gagner beaucoup en travaillant peu, sans scrupule d'épuiser l'industrie qui l'emploie. Pourquoi se soucierait-il de l'avenir des choses, dans un monde qui ne se soucie pas de l'avenir des gens ?

Tout dans sa destinée le ramène au présent : il en tire ce que le présent peut donner. Qu'il le pressure, c'est possible. Il est le premier pressuré.

Mais il n'en tue pas moins la poule aux oeufs d'or, ce qui n'en est pas moins d'un pur idiot.

Admettons qu'il soit idiot, mon cher Monsieur. Et vous ? Vous le blâmez de compromettre son avenir : donc, vous le priez d'y songer ; or, voulez-vous me dire sous quelle forme un prolétaire salarié peut concevoir son lendemain : si ce n'est pas sous forme de gros salaire toujours enflé, il faudra bien qu'il se le figure comme la conquête de ce que vous nommez votre bien, et de ce qu'il appelle « instrument de sa production ». Ces prétentions, peut-être folles, sont celles qui devaient naître du désespoir d'un être humain réduit à la triste fortune du simple salarié. Tout lui interdisait la prévoyance raisonnable : sa prévoyance est devenue déraisonnable.

Elle n'en a pas moins produit de magnifiques vertus de dévouement mutuel.

L'honneur syndical, l'union des classes sont des forces morales qu'il ne faut pas sous-estimer, bien qu'affreusement exploitées, maximées et envenimées par les politiciens démocrates.

Et d'où vient cette exploitation ? Qu'est-ce qui la permet ? la produit et, quelquefois, la nécessite ?

Le bourgeois ne comprend pas que, si l'ouvrier et lui n'ont pas encore abordé sérieusement et cordialement, en citoyens du même peuple, en organes d'un même État, la question difficile mais claire qui les obsède, d'est que la politique démocratique républicaine a dû dans son intérêt le plus égoïste les mettre aux prises sur des questions de façade et de pure apparence ! Lettré, cultivé, maître de grands loisirs pour la réflexion, le bourgeois n'a pas su lire ce que l'ouvrier qui pendait le buste de Marianne devant la Bourse du Travail a pu déchiffrer couramment, le nom et le prénom de l'ennemi commun : politique ! démocratie !

Oh ! ce n'est pas infériorité de votre part, monsieur le bourgeois, c'est même plutôt prévoyance, et dans cette prévoyance, timidité. Vous ne voyez pas la question, parce que vous craignez de la voir, en raison des perspectives très sérieusement inquiétantes qu'elle pourrait vous découvrir. Car la question, la vraie question, qui est d'établir le prolétariat, représente et entraîne de votre part certaines concessions de fond, certains sacrifices de forme, qui réviseraient tout le régime économique existant. Or, vous voyez fort bien jusqu'où l'on peut vous faire aller, vous faire marcher et courir si vous entrez dans ce chemin là. Si vous accordez A. on demandera B, il faudra aller jusqu'à Z.

Autant défendre tout, puisqu'on déclare vouloir tout prendre, et qu'entre ceux qui se défendent comme vous et la jeune classe avide et ambitieuse qui vous attaque, personne n'est là, non Personne, pour faire respecter et durer un juste accord réciproquement consenti [3].

L'organisation du travail : corporation et syndicalisme

La corporation

Si, au XIII^{ème} siècle et longtemps, très longtemps après, si, à la veille de la Révolution, la corporation rendait des services, ces services n'étaient pas limités à l'avantage privé de ses membres, elle comportait des avantages publics, je dis des avantages pour la société. L'ouvrier organisé dans le corps de métier bénéficiait de la force immense que l'association et l'union ajoutent à chaque unité humaine ; oui, mais la mise en ordre de ces unités contribuait à rendre la société stable et prospère : elle comportait donc une discipline pour le corps et pour les membres, pour le groupe et pour les personnes qui le composaient.

L'individu, comme on ose dire [4] n'était donc pas « libre » pour être heureux, il subissait en bien et en mal « la force » du groupe, étant encadré et réglé dans la corporation aux époques mêmes où la corporation était florissante. Et ce n'est pas de l'abus du cadre ni de la règle que la corporation a péri.

La corporation avait décliné non parce qu'elle encadrait trop, mais parce qu'elle encadrait mal, parce que les cadres étaient devenus, à la longue, trop étroits, trop minutieux, qu'ils avaient prêté à la constitution de monopoles abusifs, parfois dangereux pour le public, parfois gênants pour certains spéculateurs et gens de corde dont le pouvoir était en train de grandir. Malgré tout, c'était sur cette vieille base très réformable que subsistait le travail national, et quand déjà, sous la royauté, la bande des économistes et des roussiens l'ébranla, cette base, et voulut la rompre, le sentiment public, cabré, opposa des résistances telles qu'il fallut composer et céder du terrain. Les plaintes contre le corps de métier, ne venant pas de membres « opprimés » mais du dehors, surtout de politiciens théoriques et brasseurs d'affaires, les vieilles entraves gênèrent surtout les ambitieux et les exploités, il fallut reculer. Le roi Louis XVI eut le bon sens de reculer : pas assez, mais un peu. La Révolution, elle, ne recula pas. Elle fit le décret Le Chapelier que chacun peut lire en note de la page 2 de *l'Annuaire des syndicats* [5].

Ce décret ne volait nullement au secours de commodités personnelles : il était l'expression de la théorie roussienne, et pas d'autre, chose !

L'esprit de ce décret était d'interdire a. ouvriers (ou aux patrons) de se coaliser « *pour leurs prétendus intérêts communs* ». Parce que leur communauté était oppressive pour les uns ou les autres ? Eh non : parce que leur unions et associations portaient ombrage à la jalousie d'un État que les roussiens, appelés en ce temps là jacobins, ne concevaient qu'absolu et sans limites, affranchi de toute société secondaire, conformément au vœu essentiel du *Contrat social*. C'est contre l'intérêt et la liberté des personnes, des personnes ouvrières et des personnes patronales que le fameux décret a été pris : les résistances violentes qu'il rencontra dès lors le prouvent surabondamment.

L'histoire ouvrière du XIX^{ème} siècle n'est qu'une longue aspiration et une réaction ardente des personnes ouvrières, des volontés ouvrières, contre le régime d'isolement « individuel » imposé par la Révolution, maintenu par le bonapartisme et le libéralisme bourgeois successeur du jacobinisme non moins despote, qui était parvenu à imposer ses folles doctrines à la royauté de Juillet, mais qui fut vaincu (à moitié et de la mauvaise manière), sous le Second

Empire, quand le droit de coalition enfin reconnu fut *déchaîné* au lieu d'être organisé.

Du syndicalisme

La concentration syndicale répond à la concentration capitaliste, avec des armes similaires et la lutte en cesse d'être absolument inégale ; il va falloir ou bien compter avec la masse ouvrière organisée ou bien se résigner à tout interrompre, à paralyser l'industrie, la nation, la civilisation.

La dernière hypothèse est inacceptable. *Il faut que l'oeuvre soit.* Il faut que le monde moderne poursuive sa besogne propre, qui est d'aménager notre Terre. Il faut donc qu'un traité intervienne entre les principes en guerre et au profit de tous. Les rapports du travail et du capital doivent être réglés par des engagements réciproques qui leur permettent de se concéder des garanties équivalentes établissant de part et d'autre la vie, la force et la prospérité.

La guerre sociale a des partisans. Quels qu'ils soient, quoi qu'ils veuillent, ils ne peuvent vouloir que cette guerre soit éternelle. Et l'immensité des dommages dont. les deux camps sont également menacés, le camp ouvrier plus que le camp patronal, à vrai dire, montrera clairement que les avantages de la guerre, de ses labeurs, de ses exercices et de ses épreuves, ne peuvent être conçus qu'à titre transitoire. C'est à la paix qu'il faut en venir de toute façon et, si l'on reconnaît que la paix sociale par le socialisme (ou mise en commun de tous les moyens de production) est une solution chimérique, d'une part, rudimentaire et barbare, de l'autre, on est ramené à la réalité syndicale, premier germe de l'organisation corporative, qui, d'elle même, définit ou suggère un accord. Accord à la fois industriel et moral, fondé sur le genre du travail, inhérent à la personne du travailleur, et qui reconnaît à ceux qui n'ont point de propriété matérielle proprement dite une propriété morale : celle de leur profession, un droit : celui de leur groupe professionnel. C'est la seule idée qui puisse pacifier le travail en lui donnant une loi acceptable pour tous les intéressés. Mais la pacification et la législation du travail supposent un ordre politique. TANT QUE LES AMBITIEUX ET LES INTRIGANTS TROUVERONT DANS LES PERTURBATIONS SOCIALES LE MOYEN LÉGAL ET FACILE DE PÉNÉTRER DANS LES ASSEMBLÉES ET LES MINISTÈRES, LES LOIS MÊMES SERONT FORGÉES EN VUE DE PROVOQUER ET FACILITER CES PERTURBATIONS.

Ce régime ci, c'est la prime aux agitateurs. Il organise, il règle très exactement leur carrière. Quiconque prêcha la grève et la désertion en est toujours récompensé par l'élection du peuple.

On n'arrive pas autrement. Il faut passer sur les bas grades de la perturbation et de l'anarchie pour devenir gardien de l'ordre. Le personnel du Gouvernement républicain se recrute par la Révolution.

[1] C'est cette plus value que l'expérience Blum n'a pas su provoquer et a même empêchée net (1936-1937).

[2] L'expérience Blum a procédé à rebours : centralisation, augmentation d'impôts, etc. (1936 1937).

[3] Ces lignes furent écrites dès 1908, à l'occasion des grèves de Draveil Vigneux. L'organisation du travail corporation et syndicalisme

[4] Si nous parlons d'ouvriers et de travailleurs français, ne disons pas . l'individu. Ce chien est un individu. Cet orme est un individu. Le premier venu des êtres vivants, si bas qu'on le prenne dans l'échelle organique, est un individu. Pour un Homme, pour, un Ouvrier, pour un Français, j'emploie le seul terme convenable, je dis que c'est une personne et, rétablissant le mot propre, je ne fais pas seulement oeuvre de grammairien, je préviens une erreur que la logique imposerait : car si l'individu est dieu, on ne met pas de laisse à cet individu chien on ne met pas de broche en travers de cet individu poulet, on ne jette pas cet individu blé sous la meule

[5] Voici le texte de l'article III de la loi Le Chapelier, an II :

« Si, contre les principes de la Liberté et de la Constitution, des citoyens attachés aux mêmes professions, arts et métiers, prenaient des délibérations ou faisaient des conventions tendant à refuser de concert ou à n'accepter qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie ou de

Sixième partie - Les questions sociales

leurs travaux, lesdites délibérations ou conventions, accompagnées ou non de serments, sont déclarées inconstitutionnelles, attentatoires à la Liberté et à la Déclaration des Droits de l'Homme et de nul effet. »

Les ouvriers et journaliers furent en outre avisés, par un arrêté du Comité de Salut public, deuxième jour de prairial an II, que tous ceux qui se coaliseraient sur le terrain professionnel pour défendre leurs prétendus intérêts communs seraient traduits devant le tribunal révolutionnaire. Une pétition fut adressée à l'Assemblée Nationale par des milliers d'ouvriers de toutes les corporations ; La Chapelier la fit rejeter, et il fit décréter que les réunions d'ouvriers étaient inconstitutionnelles. Faon, à la tribune, il proclama qu'il n'y avait plus que l'intérêt particulier de chaque Individu et l'intérêt général du gouvernement.